

PARIS ESCRIME SPORTING CLUB

CHARTRE DES ADHERENTS DU PARIS ESCRIME SPORTING CLUB

Préambule

Le Paris Escrime Sporting Club, association loi 1901, vise à promouvoir la pratique de l'escrime dans le respect de tous. Au-delà de l'excellence au travers de la recherche de la performance et les résultats, le club s'engage avant tout à transmettre les valeurs de respect, de tolérance, d'honnêteté, de solidarité et à valoriser l'exemplarité du comportement.

Responsables, licenciés et adhérents du club sont donc en partie responsables de l'image de notre club.

Article 1 : Histoire et Mission du Club

Le Paris Escrime Sporting Club, fondé en 2021, est dédié à la promotion de l'escrime comme sport inclusif et vecteur de lien social dans le XI^e arrondissement. Nous aspirons à être une référence en offrant un environnement où le respect, la discipline et l'esprit d'équipe sont primordiaux.

Article 2 : Accessibilité et Inclusion

Accessibilité et inclusion. Nous proposons des forfaits ajustés et des programmes d'aide pour garantir l'accès à l'escrime sans distinction selon les ressources, et ainsi pouvoir prétendre à rendre réellement inclusive la pratique de l'escrime. Des forfaits mensuels et des tarifs avantageux sur l'équipement soutiennent et facilitent l'accès de tous à ce sport. Certains forfaits gratuits sont proposés sous conditions de ressources. Les responsables du club cherchent constamment à améliorer les installations et à obtenir de nouveaux créneaux dans les structures d'accueil du club pour répondre à la demande croissante, en visant à terme l'acquisition d'une salle d'armes permanente où chaque membre pourra venir pratiquer librement. Le respect des équipements où les licenciés et les adhérents du club sont accueillis est primordial : il est donc demandé de veiller à ranger les espaces utilisés et à les rendre propres et intacts.

Article 3 : Respect et Intégrité

Tous les membres s'engagent à respecter les règles du club et à faire preuve d'un comportement exemplaire, à la fois sur la piste et en dehors de celle-ci, renvoyant et renforçant ainsi l'image respectueuse et professionnelle du club. Les membres doivent adopter un comportement conforme aux valeurs du club et respectueux de celles-ci, en faisant preuve d'intégrité, de respect mutuel de fair-play, tant sur la piste comme tireur ou arbitre qu'en dehors de celle-ci.

Article 4 : Participation & réservation des cours

L'utilisation de la plateforme **Team-Up** pour la réservation des cours aide à assurer une gestion efficace des cours, conformément aux règles d'occupation des locaux. Il est impératif que les membres, tireurs ou parents de ceux-ci, réservent leurs cours à l'avance, arrivent à l'heure, et annulent leur présence en cas d'empêchement via la plateforme prévue afin de ne pas bloquer des places inutilement. Il est important également de tenir son engagement à venir lorsque l'on réserve une place dans un cours.

Article 5 : Équipement

Chaque membre du club doit disposer de son propre matériel dont il est responsable de la propreté et de l'état de fonctionnement, conformément aux normes de sécurité. Pour vous aider à vous équiper, le club propose un système de location avec option d'achat pour des packs de matériel.

Le club offre également un service de réparation et de réutilisation des équipements pour promouvoir la durabilité.

Chaque membre est encouragé à porter le patch du club sur le bras non-armé de sa veste, ainsi que la veste de survêtement et autres accessoires aux couleurs du club : l'unité du club en sort affirmée lors de chaque rencontre et l'esprit d'équipe, renforcé à l'issue des compétitions.

Pour soutenir le club il est préférable de privilégier l'achat de votre matériel via notre boutique.

Article 6 : Communication

Une communication ouverte est encouragée au sein du club. À cette fin, différents canaux sont utilisés pour assurer l'information de toutes les parties prenantes et leur permettre aussi de s'engager dans la vie du club.

Article 7 : Sanctions en cas de non-respect des règles

Des mesures disciplinaires seront prises en cas de non-respect des règles du club afin d'assurer un environnement sûr et respectueux. Ces mesures disciplinaires et sanctions s'échelonnent de l'avertissement à l'exclusion définitive, en fonction de la gravité et de la répétition des manquements.

Article 8 : Engagement et amélioration continue

Chaque membre s'engage à contribuer par son comportement positivement à l'image et peut par son action aider à faire évoluer le club en soutenant les initiatives de perfectionnement et en participant activement à la vie du club. Cette charte est conçue pour guider les actions et renforcer les engagements de tous les membres, afin que club demeure un lieu de pratique sportive, agréable et inclusif, où les valeurs de fraternité, d'entraide et de bienveillance permette à chacun de se sentir agréablement accueilli et d'y trouver sa place.

En adhérant au Paris Escrime Sporting Club, chacun s'engage de fait à respecter cette charte et ses valeurs, et veillera à en respecter tous les aspects.